

**Délégation aux
territoires**

Direction de la mobilité

Pôle foncier et domanial

Évreux,

le 30 MAI 2017

Monsieur Michel JOUYET
Maire
Mairie de Vexin-sur-Epte
18 grande rue
BP 10 ECOS
27630 VEXIN-SUR-EPTE

Objet : Plan local d'urbanisme – Commune déléguée de
Guitry

Monsieur le Maire,

Affaire suivie par
Isabelle Ledent

Téléphone
02.32.31.51.32

Fax
02.32.39.91.84

NRef: PFD/IL/17

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Guitry, je vous fais part ci-dessous des remarques du Département de l'Eure (Direction de la mobilité).

De façon générale, pour chaque nouveau projet d'urbanisation et d'aménagement, une desserte interne doit être prévue, intégrant les évolutions prévisibles des terrains limitrophes. Aussi, un examen des conséquences du projet doit être réalisé sur le réseau routier, et non uniquement au droit de la voie d'accès. L'accès sur la route de moindre importance doit être privilégié, lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies.

En application des articles R 111-5 et R 111-6 du Code de l'urbanisme, le Département sera amené à préciser ces conditions d'accès lors de l'instruction des autorisations de construire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération.

Le Président du Conseil départemental

Sébastien LECORNU